

Hebdo Canada

Volume 3, No 39

le 24 septembre 1975



Les revendications foncières des autochtones et le Gouvernement Canadien, 1

Popularité de l'assurance-récolte, 2

L'informatique au gouvernement fédéral, 3

Augmentation des pensions de la vieillesse, 3

Films — Accord Canada — Royaume-Uni, 3

Nominations diplomatiques, 4

Musée d'art contemporain, 5

Multiculturalisme, 5

La Banque Royale du Canada et l'athlétisme, 5

Statistiques, 5

M. James Schlesinger à Ottawa, 6

Élections à Terre-Neuve, 6

Comité consultatif Canada/Nouvelle-Zélande, 6

Le secrétaire d'État en Pologne, 6

Dernière heure..., 6

Les revendications foncières des autochtones et le Gouvernement Canadien

Suite à une récente déclaration des Indiens des Territoires du Nord-Ouest relative à leurs revendications foncières, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, monsieur Judd Buchanan, a tenu, lors d'un discours prononcé à Yellowknife (T.N.-O.) le 10 septembre dernier, à préciser la position du Gouvernement canadien face à ces revendications et à certains propos émis par les autochtones, dans leurs Déclarations. Le texte qui suit est extrait du discours de M. Buchanan.

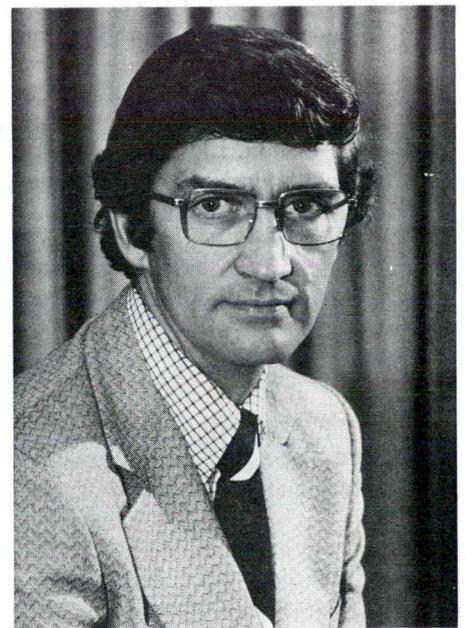
La Déclaration de la nation Déné comporte des énoncés que je ne saurais accepter en qualité de Ministre du Gouvernement du Canada. On y lit notamment: "Nous, Dénés, luttons pour la reconnaissance de la nation Déné par le Gouvernement et l'humanité toute entière". Je conteste cette affirmation. Les autochtones du Nord sont citoyens du Canada, dont le Gouvernement les représente maintenant et entend les représenter à l'avenir auprès de la communauté internationale. La Déclaration affirme en outre "que ni le Gouvernement du Canada ni l'Administration des Territoires du Nord-Ouest ne représentent les Dénés." Les autochtones des Territoires du Nord-Ouest ont bien prouvé qu'ils peuvent participer activement aux deux paliers de Gouvernement. Les deux paliers de Gouvernement représentent les autochtones et tous les habitants des Territoires du Nord-Ouest.

Dans la déclaration il est également dit: "Nous supplions les autres nations de la terre de nous aider à accéder à une place, au sein de la communauté internationale, qui nous permette d'exercer notre droit à l'autodétermination en tant que peuple distinct et en tant que nation." Le Gouvernement du Canada ne saurait tolérer une telle supplication, fut-elle une envolée lyrique.

Ceci me porte à croire que les autochtones du Nord considèrent le règlement de la réclamation foncière comme devant aboutir à un contrôle économique, social et politique complet du Nord.

J'ose croire que la Déclaration n'a pas cette signification, mais qu'elle exprime les soucis légitimes au sujet des revendications foncières et au sujet de l'ampleur et de la nature de

la mise en valeur des ressources; qu'elle exprime aussi leurs aspirations à une participation active dans l'économie du Nord, et à l'obtention d'un meilleur service de la part des institutions politiques actuelles.



M. Judd Buchanan, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Objectifs du Gouvernement

L'objectif premier du Gouvernement, tel qu'exprimé dans la déclaration du 8 août 1973, était, et reste le règlement du grief longtemps négligé des groupes d'autochtones qui n'ont pas été indemnisés de la perte de leurs intérêts fonciers traditionnels. Le Gouvernement considère que les titres de propriété des Indiens des Territoires du Nord-Ouest sont abolis mais que les autochtones n'ont jamais reçu une compensation adéquate pour cette

perte. Il s'est montré disposé à donner aux autochtones non seulement le temps, mais l'argent nécessaire à la formulation de leurs revendications et au rassemblement des données documentaires connexes. Depuis 1972, des fonds importants ont été accordés à des demandeurs du district du Mackenzie, pour leur permettre d'entreprendre les recherches nécessaires à la présentation de leurs arguments.

Un règlement équitable peut aider les autochtones à surmonter leurs désavantages passés et à semer les germes d'auto-suffisance économique, de fierté et de dignité personnelle, tout en leur assurant un avenir prometteur. On a tranché la question à la Baie James; les négociations en Colombie-Britannique, relatives aux terres retranchées des réserves, vont bon train. Au Yukon, j'ai rencontré, samedi dernier, le Conseil des Indiens de ce territoire et nous avons fixé le 31 mars 1976 comme date limite d'une entente de principe. Dans la mesure où les deux parties collaborent dans un climat de confiance et de respect, leurs démarches connaîtront un certain succès. La mise en valeur des ressources du Nord est un problème difficile. J'attache une grande importance au règlement des revendications foncières et je ferai tout ce qui est possible afin d'accélérer le règlement des revendications, dès qu'elles me seront présentées.

Enquête Berger

C'est le Gouvernement actuel qui a songé à demander au juge Berger de faire enquête sur les répercussions sociales, environnementales et économiques du projet de pipeline de la vallée du Mackenzie et de formuler des recommandations à ce sujet, afin de s'assurer que sa construction, si elle avait lieu, n'aurait pas de suites inacceptables pour les collectivités qui habitent cette région.

Le Gouvernement du Canada prendra des mesures plus vigoureuses et passera des lois plus strictes en ce qui a trait à l'aménagement des ressources, tout en portant une attention spéciale aux avantages que doivent en recevoir les habitants du Nord. M. Wah-Shee déclarait, au cours de l'enquête Berger: "Les autochtones disent qu'ils veulent exercer un plus grand contrôle sur leur progrès économique". Je suis tout à fait d'accord.

Participation autochtone

Les autochtones du Nord doivent participer aux décisions relatives à la mise en valeur des régions qu'ils habitent. Il est aussi essentiel qu'ils en tirent d'importants avantages.

Les autochtones veulent que nous changions nos institutions politiques afin que celles-ci répondent mieux à leurs besoins. C'est là un but légitime au sein d'une société démocratique. Le Parlement a tout récemment modifié les Lois sur le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, afin d'abolir les postes de conseillers nommés, d'augmenter le nombre de conseillers élus et de confier à ces derniers d'importantes fonctions administratives.

Neuf des quinze conseillers des Territoires du Nord-Ouest sont autochtones. Depuis 1972, des fonds considérables ont été accordés aux organismes d'autochtones afin de leur permettre de mieux jouer leur rôle de chefs de file. Les programmes fédéraux et territoriaux en matière d'éducation, de promotion économique, d'hygiène, d'assistance sociale et de services communautaires ont permis à ces organismes de participer davantage à l'administration publique. Le gouvernement du Canada est disposé à accueillir favorablement les projets de modification des institutions politiques.

Multiculturalisme canadien

Le Gouvernement du Canada ne tolérera toutefois pas une déclaration d'indépendance émanant d'une collectivité sous sa tutelle. Il a, jusqu'à présent, favorisé la plus grande diversité culturelle possible, et il a l'intention de continuer à le faire à l'avenir. Le Canada a une société multiculturelle. Le Gouvernement du Canada ne souhaiterait pas qu'une collectivité relevant de sa juridiction, en particulier les autochtones, perde son identité culturelle. Toutefois, toutes les ethnies doivent être prêtes à participer à la société canadienne, elles doivent accepter son mode de gouvernement et elles doivent faire en sorte que le Gouvernement, grâce à leur collaboration, puisse répondre à leurs besoins.

J'espère que la présente déclaration a permis à tous les habitants du Nord, et plus particulièrement aux autochtones du Nord, de mieux comprendre la position du Gouvernement canadien. Celui-ci entend faire preuve de sou-

plesse dans la recherche de solutions aux problèmes qui découlent de l'évolution politique, sociale, économique et environnementale du Nord. Il devra compter, pour atteindre ce but, sur la collaboration et le respect de tous.

Popularité de l'assurance-récolte

Environ 55% des agriculteurs canadiens admissibles à l'assurance-récolte recourent maintenant à ce service.

Cette année 101,756 agriculteurs ont pris une telle assurance, comparative-ment à 84,781 l'an dernier.

Selon M. G.M. Gorrell, directeur de la Division de l'assurance-récolte au ministère de l'Agriculture du Canada, l'état actuel de l'économie a éveillé le milieu agricole aux risques de l'entreprise agricole. Les capitaux en jeu sont élevés, de même que les coûts de production et le prix du produit final. Protégeant l'agriculteur contre les intempéries, l'assurance-récolte lui garantit une certaine rémunération sur son investissement.

L'assurance-récolte existe depuis 15 ans. Le Manitoba a été la première province à établir un tel programme. Dans la plupart des provinces, le gouvernement fédéral et les agriculteurs paient chacun la moitié des primes, tandis que la province absorbe les frais d'administration. A Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, au Québec et à l'Île-du-Prince-Édouard, le gouvernement fédéral partage le coût d'administration avec la province, les agriculteurs paient 50% des primes et les 50% restants sont répartis également entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Les primes payées cette année par les gouvernements et les agriculteurs ont atteint \$87.2 millions pour une protection de \$955.7 millions.

Les agriculteurs de la Saskatchewan viennent en tête de liste pour l'achat d'assurances, avec 39,000 assurés et une protection de \$415 millions. L'Alberta est en seconde place avec 19,800 agriculteurs assurant leurs cultures pour \$200 millions. Puis viennent les 16,000 agriculteurs ontariens et une assurance de \$160.8 millions et le Manitoba avec 14,900 agriculteurs et \$120 millions d'assurance.

L'an dernier, à cause du printemps froid et humide et des gelées précoces d'automne, les agriculteurs de l'Île-du-

Prince-Édouard, de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan ont reçu plus d'indemnités qu'ils n'avaient versé en primes. C'est le fonds de réserve qui a comblé la différence.

Selon M. Gorrell, non seulement un plus grand nombre d'agriculteurs ont pris une assurance-récolte cette année, mais encore le nombre de cultures assurées s'est accru.

L'informatique au gouvernement fédéral

Le président du Conseil du Trésor, l'honorable Jean Chrétien, a annoncé la publication de la première revue de l'informatique au gouvernement fédéral. Elle découle directement du travail entrepris pendant la période 1970 à 1974 par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Ce travail consistait à élaborer une politique d'informatique, un plan directeur pour la mise en œuvre de cette politique, ainsi que des lignes directrices et des directives à l'intention des ministères. Il a pour but d'améliorer la gestion globale de l'informatique grâce à une meilleure planification et une meilleure utilisation du personnel et du matériel.

Cette première revue annuelle a pour but de donner au gouvernement et au public un aperçu de l'utilisation actuelle et prévue de l'informatique au gouvernement fédéral.

La revue annuelle étudie les tendances des coûts, le personnel, la demande de services, les perspectives d'approvisionnement, l'utilisation interne du matériel et la répartition régionale des services informatiques au sein du gouvernement fédéral. Voici quelques-uns des points saillants de ce rapport.

Le gouvernement utilise aujourd'hui plus de 300 ordinateurs de tous genres et de toutes tailles pour accomplir son travail et fournir au public un service efficace. Le coût annuel intégral des services informatiques est passé de \$80 millions en 1970-1971 à \$170 millions en 1973-1974. On estime que ces services coûteront environ \$300 millions en 1976-1977; une partie de cette augmentation est due à la hausse des prix. La croissance annuelle moyenne des services informatiques, qui était de 27 pour cent entre 1967 et 1973, a été réduite à environ 20 pour cent pour la période comprise entre 1973 et 1976.

Les salaires et les traitements constituent le plus gros poste du budget informatique. Bien que le personnel d'informatique augmente toujours, son taux de croissance a fortement diminué.

Le rapport expose pour la première fois l'ampleur de la demande de services informatiques. Les caractéristiques de cette demande témoignent de l'efficacité de la politique du gouvernement de faire davantage recours au secteur privé, notamment pour trois classes de services: le traitement des textes, le microfilm de sortie d'ordinateur et l'exploitation en temps partagé. Le traitement par lots par terminal prend aussi de l'importance.

On s'attend à ce qu'il y ait peu d'approvisionnement en 1975-1976 puisqu'il s'agira de continuer à améliorer le matériel actuel. Le recours aux façonniers privés augmentera quelque peu, de même que les marchés conclus avec les analystes de système et les programmeurs. On prévoit que le nombre de soumissions à prix fixe augmentera afin de permettre un meilleur contrôle des coûts.

Il y a maintenant des installations informatiques du gouvernement fédéral dans toutes les provinces. Depuis 1971, la croissance des opérations informatiques régionales a été plus rapide que celle des opérations de la Région de la capitale nationale.

Augmentation des pensions de la vieillesse

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, annonce l'augmentation en octobre prochain des prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti. Il s'agit de la huitième augmentation trimestrielle de ces prestations, indexées au coût de la vie, telle que stipulée dans la Loi sur la Sécurité de la vieillesse.

Le nouveau maximum mensuel, pour une personne seule qui reçoit la prestation de base de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément maximum de revenu garanti, sera de \$219.96.

Pour les deux conjoints qui reçoivent la pension, la prestation de base ajoutée au supplément maximum produira un revenu mensuel de \$419.62.

La prestation de base de la Sécurité de la vieillesse passera en octobre de \$125.76 à \$129.28.

Le Supplément de revenu garanti maximal pour une personne seule ou pour une personne mariée dont le conjoint n'est pas pensionné passera de \$88.21 à \$90.68. Le supplément maximal pour les deux conjoints bénéficiaires de la pension sera porté de \$78.34 à \$80.53 chacun. Si l'on ajoute cette somme à la pension de base, chaque pensionné recevra mensuellement \$209.81.

Le premier versement de la nouvelle allocation au conjoint sera effectué au mois d'octobre, et le montant maximum que peut recevoir un conjoint sera de \$209.81. Cette somme comprend un montant équivalant à la pension de base de la Sécurité de la vieillesse et un montant correspondant au maximum du Supplément de revenu garanti pour une personne mariée.

L'allocation au conjoint sera réduite proportionnellement selon que les revenus du couple dépasseront certains niveaux établis.

L'allocation peut être versée au conjoint d'un prestataire de la Sécurité de la vieillesse pourvu que cette personne soit âgée de 60 à 65 ans et satisfasse aux conditions de résidence. Ce programme a été conçu pour apporter une aide aux couples forcés de vivre avec les revenus d'une seule pension.

Films - Accord Canada-Royaume-Uni

Le gouvernement fédéral a pris une nouvelle mesure visant à favoriser l'essor de l'industrie cinématographique canadienne, en concluant à Londres un accord ayant trait à la co-production de films entre le Canada et le Royaume-Uni.

Cet accord, qui devrait encourager la production d'un plus grand nombre de films canadiens à long métrage dans notre pays et en Grande-Bretagne, a été signé le 12 septembre par le Secrétaire d'État, M. J. Hugh Faulkner, et le ministre britannique des Affaires étrangères et du Commonwealth, Lord Goronwy-Roberts.

Le Secrétaire d'État s'est déclaré satisfait de cet accord, dont il avait annoncé la signature le 9 mai 1975 à Ottawa devant le Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

"Cet accord permettra aux artistes canadiens aussi bien que britanniques de mettre en commun leur expérience

et leurs connaissances respectives, sans avoir à quitter le giron de l'industrie cinématographique de leur pays d'origine, a déclaré le ministre. Je suis persuadé que nous ouvrons ainsi de nouveaux horizons susceptibles de favoriser l'épanouissement de talents canadiens au sein de notre industrie."

Conditions

Les personnes qui participeront à la production d'un film réalisé aux termes du nouvel accord devront être de nationalité canadienne ou britannique, ou résider au Canada ou au Royaume-Uni, à moins qu'un régime exceptionnel ne leur ait été accordé par les autorités compétentes des deux pays.

Les films réalisés en co-production devront être tournés, développés et doublés au Canada ou dans le Royaume-Uni. Les autorités compétentes ont le pouvoir d'autoriser les producteurs à effectuer le tournage et le doublage dans un autre pays, si cela se révélait nécessaire pour les besoins du film, mais les clauses concernant la nationalité de tous les participants demeureront les mêmes dans de telles circonstances. Aux termes de l'accord, toutes les personnes participant à la production d'un film devront bénéficier de conditions de travail semblables à celles qui leur seraient accordées au Canada ou dans le Royaume-Uni.

Coûts

Le coût total d'une co-production ne doit pas être inférieur à \$350 000 ou à 150 000 livres (en considérant la somme qui a le plus de valeur au taux d'échange) et le co-producteur de l'un des pays doit assumer au moins 30 pour cent des frais de production. Les recettes provenant de la projection du film au Canada seront versées au co-producteur canadien, tandis que celles qui proviennent du Royaume-Uni reviendront au co-producteur britannique. Les recettes dues à la projection du film dans d'autres pays seront versées aux deux producteurs en fonction de leur participation respective.

Au cours des trois ans que durera cet accord, il est prévu d'équilibrer la participation d'ensemble de chacun des deux pays pour ce qui est des frais de production de tous les films, de l'utilisation des laboratoires et de l'emploi de personnel à tous les niveaux: artistes, artisans, techniciens.

Les films produits aux termes de cet accord entreront en Grande-Bretagne dans la catégorie des "films britannique" et au Canada dans celle des "films canadiens", et pourront à ce titre faire l'objet de subventions de la part des organismes appropriés dans leurs pays respectifs. Ils répondront par ailleurs aux exigences concernant le contenu canadien établies aux fins de projection sur les réseaux de télévision, ainsi qu'aux normes de contingentement des films présentés par les chaînes de distribution canadienne.

Une commission mixte comprenant des représentants des gouvernements et des industries cinématographiques du Canada et du Royaume-Uni, dirigera et contrôlera la mise en application de cet accord et, s'il y a lieu, y proposera des amendements. Le présent accord demeurera en vigueur pendant trois ans, à moins que l'un des deux pays ne décide d'y mettre fin.

Nominations diplomatiques

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, annonce les nominations suivantes:

Mexique

M. *James C. Langley*, 53 ans et originaire d'Ottawa, est nommé ambassadeur au Mexique.

M. Langley occupe d'abord le poste de sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures (1966-1970); il représente ensuite le Canada à Bruxelles, en Indochine et à Washington. De 1962 à 1965, il remplit les fonctions de représentant permanent du Canada auprès de l'OCDE à Paris; il est ensuite nommé ambassadeur du Canada en Belgique et au Luxembourg, puis, plus récemment, près la Communauté européenne (1970-1975).

M. Langley succède à M. *Maurice Schwarzmann* dont la nomination au poste d'ambassadeur au Venezuela a déjà été annoncée.

Pologne

M. *Albert F. Hart*, 55 ans et originaire de Toronto, est nommé ambassadeur en Pologne.

M. Hart est d'abord affecté à Varsovie, à Belgrade, à Berlin et à Moscou. De 1966 à 1968, il occupe le poste de

haut-commissaire du Canada au Ghana. A titre de président de la Commission de développement international (1968-1969), il devient alors adjoint spécial de M. Pearson; il est ensuite nommé commissaire de la CISC au Vietnam et au Laos. Depuis 1971, M. Hart est directeur général du Bureau de liaison (sécurité et renseignements) du ministère des Affaires extérieures.

M. Hart succède à M. *John A. McCordick* qui reprend ses fonctions à l'administration centrale du ministère.

Colombie

M. *Pierre Garceau*, 42 ans et originaire de Trois-Rivières, est nommé ambassadeur en Colombie.

M. Garceau se joint à l'Agence canadienne de développement international en 1968 et y devient directeur de la Direction de l'Afrique francophone, en 1972. M. Garceau était, cette année, en congé de formation à la *London (Eng.) Graduate School of Business Studies*.

M. Garceau succède à M. *Sidney Freifeld* qui quitte le ministère.

Hongrie

M. *William Thomas Delworth*, 46 ans et originaire de Toronto, est nommé ambassadeur en Hongrie.

M. Delworth a d'abord été affecté à Stockholm, à Saigon et à Hanoi. En 1970, il est nommé ambassadeur du Canada en Indonésie puis, en 1974, ambassadeur et chef de la délégation canadienne auprès de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Il devient le premier ambassadeur canadien résident à Budapest et continue d'évaluer les événements se rapportant et faisant suite à la troisième phase de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Cameroun

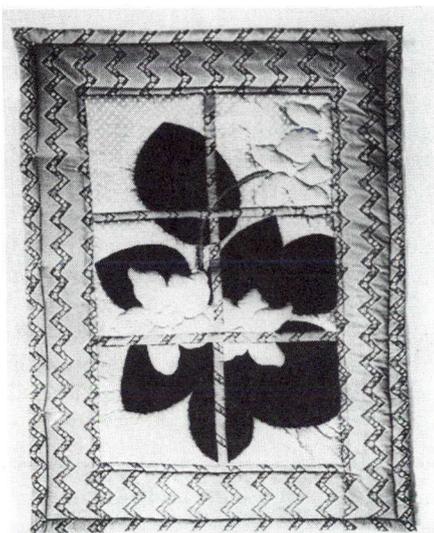
M. *Claude Châtillon*, 58 ans et originaire d'Ottawa, est nommé ambassadeur au Cameroun.

M. Châtillon a d'abord été affecté à New York, à New Delhi, à Paris, à Seattle, à Boston et à Madrid. En 1970, il s'occupe des affaires consulaires à l'administration centrale et devient, en 1972, Directeur de la politique consulaire du ministère.

M. Châtillon succède à M. *Pierre Asselin* qui a pris sa retraite cette année.

Musée d'art contemporain

Le Musée d'art contemporain de Montréal présente jusqu'au 5 octobre une série de 15 courtépintes récentes de l'artiste canadienne Jone Baker. L'art de Jone Baker, lié à la tradition par la technique, renouvelle cependant l'"image" de la courtépinte en intégrant dans de larges compositions des motifs uniques et autonomes.



Jone Baker, "Africain violet", 181 cm x 246 cm (71" x 95"). Coton et tissu synthétique vert.

L'alliance du sentiment de chaleur et de permanence de tissus anciens, et de la sensibilité d'une imagerie intimiste dont l'humour semble souvent tirer sa source du Pop et du Funk art, agit dans les courtépintes de Jone Baker avec une énergie sans doute tirée d'une composition qui est un commentaire sur la peinture considérée comme surface ouverte: les barreaux de la fenêtre omniprésente, le cadre très important, jouent en relation subtile avec des fruits, des légumes ou des fleurs, des plantes vertes dont le gigantisme s'allie à une tactilité souvent en rapport avec la substance de plantes et de fruits réels. Objets quotidiens, ces courtépintes ramènent souvent le spectateur à une dimension enfantine devant le moelleux de leur univers tout maternel.

Ces qualités font des oeuvres de Jone Baker les témoins d'un renouveau dans une sensibilité qui puise toute sa force dans les valeurs de permanence et d'un nouveau contact avec la matière aujourd'hui mieux respectée.

Multiculturalisme

Le ministre chargé du Multiculturalisme, M. John Munro, a annoncé le 15 septembre l'octroi de 28 subventions s'élevant au total à \$86,001 au titre du programme de Multiculturalisme du gouvernement fédéral.

L'objectif de ce programme est de faire prendre conscience aux Canadiens de la diversité culturelle de leur pays et de les encourager à partager leur héritage culturel avec leurs concitoyens.

La Banque Royale du Canada et l'athlétisme

La Banque Royale du Canada a contribué un million cinq mille dollars à l'athlétisme et à l'olympisme, le 16 septembre.

Un demi-million de dollars iront au Trust olympique du Canada, à condition que cet organisme constitue un fonds pour le développement de l'athlétisme. Ce fonds fournira une aide directe aux athlètes de calibre olympique qui ont besoin d'un appui financier durant leur entraînement.

C'est le président de la Banque Royale du Canada, M. W. Earle McLaughlin, qui a remis le chèque d'un demi million au président du Trust olympique du Canada, M. George Mara.

Quelques secondes auparavant, M. McLaughlin avait pris possession de ce chèque d'un demi-million émis par la Loterie olympique du Canada, et qui représentait le deuxième prix lors du tirage olympique du mois de juin.

Ce billet avait été volé dans une succursale montréalaise de la Banque Royale. Le voleur avait eu l'audace, quelques jours après le tirage, d'aller réclamer son prix à la Loterie olympique, où il a été arrêté. Les tribunaux ont ordonné que le billet soit rendu à la Banque Royale, qui en était la propriétaire puisqu'elle avait payé le prix de ce billet, et des autres qu'elle vend, à la Loterie olympique.

M. McLaughlin a précisé que son don devra être utilisé sous forme d'aide directe, et ne devra pas servir au financement de dépenses administratives ou d'investissements en installations.

Après les jeux Olympiques de 1976, si ce fonds n'a pas été épuisé, le résidu devra être transformé en fonda-

tion par le Trust olympique, pour perpétuer ce programme d'aide aux athlètes.

La Banque Royale a d'autre part annoncé qu'elle commanditerait, pour les deux prochaines années, le programme olympique pour les jeunes, à l'intention des jeunes gens de 9 à 19 ans. Cette commandite lui coûtera un demi-million de dollars, auxquels elle ajoutera le \$5,000 qui lui revient de droit, comme commission sur la vente d'un billet de loterie gagnant.

Statistiques

Voyages entre le Canada et les autres pays

Les données préliminaires pour juillet indiquent que 6.0 millions de visiteurs en provenance des États-Unis sont entrés au Canada, soit une baisse de 0.8% par rapport à juillet 1974. Le nombre de résidents canadiens rentrant des États-Unis s'est élevé à 4.2 millions, une hausse de 7.2%. Les visiteurs en provenance de pays autres que les É.-U. ont atteint le nombre de 239,000, soit une hausse de 6.7%. Les résidents canadiens de retour de ces pays ont atteint le chiffre de 125,000, une hausse de 5.0%.

Ventes des grands magasins par région

Au cours du mois de juillet, les ventes des grands magasins au Canada ont augmenté de 17.1% par rapport à celles du mois correspondant de 1974. Les variations ont été les suivantes: provinces de l'Atlantique, 14.8%; le Québec, 22.0%; l'Ontario, 16.9%; le Manitoba, 10.7%; la Saskatchewan, 26.7%; l'Alberta, 20.0% et la Colombie-Britannique, 11.8%.

Statistique de l'énergie électrique

En juillet, la production nette d'énergie électrique a décliné à 20.3 milliards de kWh comparativement à 21.3 kWh en juillet 1974. La production a augmenté dans six régions, mais a décliné de 2.7% à Île-du-Prince-Édouard, de 34.5% au Nouveau Brunswick, de 14.3% au Québec, de 4.7% en Ontario, de 2.0% au Manitoba et de 13.1% en Colombie-Britannique. Terre-Neuve en hausse de 27.7% et le Yukon de 6.8% ont enregistré les avances les plus importantes. La production hydraulique a diminué de 10.2% tandis que la production thermique a augmenté de 13.4%.

M. James Schlesinger à Ottawa

Le secrétaire d'État à la Défense des États-Unis, M. James Schlesinger, s'est rendu à Ottawa, le 16 septembre. Il a eu des entretiens avec le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, le ministre de la Défense, M. James Richardson, de même qu'avec les autorités militaires canadiennes.

En raison du déséquilibre des forces provoqué par l'accroissement des dépenses militaires soviétiques, le Canada, en tant que pays membre de l'Alliance atlantique, devra maintenir, sinon augmenter, sa contribution à la défense collective de l'hémisphère occidental.

Tel est le message dont s'est fait le porteur le secrétaire d'État américain à la Défense, M. James Schlesinger.

Au cours d'une conférence de presse, M. Schlesinger a dit n'avoir obtenu aucun engagement formel de la part des autorités canadiennes, qui auraient toutefois prêté une oreille sympathique à la requête américaine.

Accompagnant son homologue américain, M. Richardson a expliqué que ces entretiens avaient eu lieu afin d'obtenir le point de vue des États-Unis, notre plus important partenaire de l'Alliance atlantique, en ce qui concerne la révision de la politique de défense canadienne.

Pour M. Schlesinger, les efforts canadiens doivent se concentrer sur le maintien de sa présence en Europe et sur la surveillance de l'espace aérien de l'Amérique du Nord.

Détente

Il a soutenu que la détente n'aura de sens réel qu'en fonction d'un équilibre des forces militaires; sans être inquiétante pour l'instant, la situation pour-

rait le devenir compte tenu de l'accroissement constant des dépenses militaires de l'Union soviétique, a-t-il ajouté.

Le Canada devra ainsi se doter de patrouilleurs à long rayon d'action afin de prévenir toute intrusion dans l'espace aérien d'Amérique du Nord, a dit M. Schlesinger, qui a laissé entendre que certains événements viennent confirmer la possibilité d'une telle menace.

Le Gouvernement canadien continue toujours d'étudier les offres des compagnies Lockheed et Boeing pour l'achat de tels avions.

En ce qui concerne la présence canadienne en Europe, M. Schlesinger a par ailleurs indiqué qu'elle devrait tenir compte de l'appareil militaire des pays du Pacte de Varsovie, constitué principalement d'un nombre considérable de chars blindés.

L'accroissement des dépenses militaires vise particulièrement à assurer la sécurité internationale, a affirmé M. Schlesinger.

C'est pourquoi les pays alliés doivent accepter ce fardeau financier, a-t-il dit, d'autant plus qu'au cours des récentes années, les dépenses à ce chapitre ont diminué sensiblement, soit par exemple de quelque 20 pour cent dans le cas du Canada.

Les États-Unis consacrent cinq pour cent de leur produit national brut pour leur contribution à l'OTAN, tandis que le Canada engage 2,5 pour cent de son PNB à ce chapitre.

Élections à Terre-Neuve

Le Parti progressiste conservateur reste au pouvoir à Terre-Neuve et le premier ministre Frank Moores a remporté une majorité solide bien que réduite, lors des élections du 16 septembre.

D'autre part, M. Joe Smallwood, ancien premier ministre de la province, a été élu à la tête du groupe de quatre députés du Parti libéral de réforme. Quant au Parti libéral de M. Ed Roberts, il a doublé le nombre de ses sièges à la législature. Voici la position finale des partis à l'issue du scrutin:

Parti conservateur	30
Libéraux	16
Libéraux de réforme	4
Libéraux indépendants	1

Comité consultatif Canada/Nouvelle-Zélande

La troisième réunion du Comité consultatif Canada/Nouvelle-Zélande s'est tenu à Ottawa les 18 et 19 septembre 1975.

Le Comité consultatif Canada/Nouvelle-Zélande a été créé en mai 1970 par un accord intervenu entre le premier ministre Trudeau et Sir Keith Holyoake, alors premier ministre de la Nouvelle-Zélande. Ces réunions périodiques permettent aux deux pays de discuter de questions bilatérales et multilatérales, plus particulièrement sur les plans économique et commercial. La réunion des 18 et 19 septembre a été l'occasion pour les deux parties de comparer l'évolution récente de leurs économies respectives, d'échanger leurs vues sur les grandes questions économiques et politiques internationales et de passer en revue diverses questions commerciales.

Le secrétaire d'État en Pologne

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, se rendra en visite officielle en Pologne, du 29 septembre au 4 octobre, suite à une invitation du ministre polonais des Affaires étrangères, M. Stefan Olszowski. Le secrétaire d'État s'arrêtera dans les villes de Gdansk, Cracovie et Katowice. Au cours de sa visite, M. MacEachen aura des entretiens avec les autorités polonaises sur des sujets d'intérêt commun au Canada et à la Pologne.

Dernière heure...

Au moment d'aller sous presse, nous apprenions que les résultats du scrutin du 18 septembre pour les élections législatives en Ontario, laissaient entrevoir un gouvernement minoritaire conservateur. La défaite des conservateurs, qui n'auraient pas la majorité à Queen's Park, sera leur première depuis qu'ils ont pris le pouvoir en 1943. Nous aurons les résultats complets dans le prochain numéro.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à Mlle Y. DuSault, éditeur.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación parecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.